

tenue sous la présidence de Monsieur PECCHIOLI, assisté(e)
de Monsieur JUSTE et Madame HOUVET, Conseillers
En présence de Madame NOIRE, Rapporteure publique
Madame BOUCHUT, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2407028	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 16/04/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C	Maître PACCARD Margaux (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2407031	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 30/11/2023 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	Maître HARUTYUNYAN Ashkhen (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2407032	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 14/06/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour de la requérante, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame R	ABP AVOCATS CONSEILS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2407033	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 19/04/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2407034	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 17/04/2024 par laquelle le préfet 04 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître BONY-CISTERNES Romain (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
07)	DOSSIER N° 2406308	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions en date du 19/12/2022 par lesquelles le préfet des Bouches-du-Rhône a obligé le requérant à quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, a fixé le pays de destination de la mesure d'éloignement et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

08)	DOSSIER N° 2407040	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 19/04/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître LE FEVRE Laurence
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2407041	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 14/06/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour de la requérante, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	Maître DIOUM Sidy (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
10)	DOSSIER N° 2407043	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 14/06/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour de la requérante, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	Maître VIENS Anne-Catherine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

11)	DOSSIER N° 2407045	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 04/03/2024 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître IBRAHIM Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
12)	DOSSIER N° 2407046	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 22/12/2023 par laquelle le préfet 13 a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître IBRAHIM Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
13)	DOSSIER N° 2404581	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 31/01/2023 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de trente jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Y	Maître BRUGGIAMOSCA Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

